

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2021

I. La section de fonctionnement

LES DEPENSES

DEPENSES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
O11 Charges à caractère général	2 447 140,12 €	2 331 367,31 €	2 281 329,21 €	2 602 096,02 €	2 415 595,91 €
O12 Charges de personnel	3 026 696,35 €	3 225 224,14 €	3 447 218,71 €	3 700 000,00 €	3 656 097,72 €
65 Charges de gestion courante	799 659,42 €	881 601,50 €	886 338,65 €	1 061 833,00 €	1 028 755,38 €
O14 Atténuation de produit	1 195 440,99 €	1 195 221,92 €	1 197 261,37 €	1 190 052,00 €	1 167 619,64 €
66 Charges financières	31 472,89 €	49 324,37 €	44 805,34 €	41 160,00 €	39 472,57 €
67 Charges exceptionnelles	25 484,23 €	8 460,51 €	9 178,25 €	12 825,00 €	5 845,45 €
68-6878 Provisions semi budgétaire	2 995,00 €	13 860,00 €	81 000,00 €	- €	0,00 €
022-DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 528 889,00 €	7 705 059,75 €	7 947 131,53	8 617 966,02 €	8 313 386,67 €
6521-Subvention équilibre budget annexe ZAE Foncière	204 031,66 €	5 053,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042- Amortissements / cessions	481 583,44 €	447 830,13 €	432 149,03 €	399 760,68 €	399 760,68 €
O23 Virement section investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 127 276,21 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	8 214 504,10 €	8 157 942,98 €	8 379 280,56 €	10 145 002,91 €	8 713 146,52 €

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 2 415 595,91 € (+ 5,89 % par rapport au CA 2020) :

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 56 624,29 € liés aux reprises des activités sur toute l'année des services et liés à la hausse des prix de l'énergie en 2021 (fluides, fournitures diverses, déplacements, formations, honoraires, frais de communication, etc.)
- + 17 117,56 € liés à la reprise d'activité sur toute l'année de la piscine intercommunale et aux frais d'expertises (7 000 €) liés au sinistre en cours ;
- + 124 530,42 € liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères : + 5 283,13 € de carburant + 23 832,09 € de réparations du matériel roulant, + 75 321,32 € de contribution à EVODIA (transit, transport et +16€/Tonne de traitement) + 13 298,28 € liés à la fermeture de la déchèterie de Charmes pendant 9 mois en 2020 ;
- - 30 886 € liés aux commandes de masques chirurgicaux l'année passée ;
- - 35 279,54 € liés à la fin du Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de l'habitat ;

Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant de 3 656 097,72€ (+ 6,06 % par rapport au CA 2020)

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 35 321 € liés à 4 départs en retraite de la collectivité en 2021 (avec l'impact des Comptes Epargne Temps et des congés à solder) ;
- + 30 696 € liés à la piscine intercommunale : recrutement d'un MNS supplémentaire à compter de octobre 2020 (12 mois au lieu de 3 en 2020) ;
- + 15 200 € liés au renforcement du service Enfance Jeunesse et Sports ;
- + 16 937 € liés à la mise en place au Chargé de Mission Plan local de prévention des déchets ménagers mutualisé avec la CC Terre d'eau (remboursement intégral) ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- + 17 515 € liés au développement de la mutualisation des services (secrétaires de mairies, renforcement du service ressources humaines,...) (coût neutre) ;
- + 17 935 € liés au poste de coordination CTEAC (12 mois au lieu de 4 en 2020) ;
- + 9 125 € liés à une régularisation à l'URSSAF pour le compte de l'année 2020 ;
- + 7 851 € liés à la mise en place depuis le 1er janvier 2021 des indemnités de fin de contrat pour les agents contractuels non renouvelés ;
- + 22 346 € liés à des remplacements dans les services de collecte des ordures ménagères ;
- + 38 000 € liés au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et à l'application des mesures liées au Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR).

Chapitre 65 Charges de gestion courante d'un montant de 1 028 755,38 € (+ 16,07 % par rapport au CA 2020)

Ces dépenses sont principalement constituées par les subventions aux associations (294 268,23 €), les contributions aux structures partenaires (361 571,50 €), les participations communales pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires versées au budget annexe assainissement (173 501 € TTC), les indemnités et formations des élus (136 229,28 €) et les droits et licences informatiques (50 558,68 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 10 000 € liés à la participation à la plateforme commerçante LOCAPPY de la CCI des Vosges ;
- + 89 577,46 € de cotisations à l'EPTB pour la compétence PI (Prévention des Inondations) et la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) ;
- + 28 070,26 € de subvention pour le Symposium de sculpture ;
- + 50 558,68 € de droits et licences informatiques (imputés avant 2021 sur le chapitre 011 et/ou en investissement, depuis 1/1/2021 le nouveau compte 6512 est éligible au FCTVA pour 5.6 %, le compte 2051 en investissement n'est plus éligible au FCTVA) ;
- + 21 224,35 € de subventions liées à des reports de manifestations 2020 en 2021 ;

- - 18 665,08 € de cotisations au SCoT ;
- - 56 341,65 € de subvention d'équilibre aux 3 crèches associatives ;

Chapitre 014 Atténuation de produit d'un montant de 1 167 619,64 € (- 2,48 % par rapport au CA 2020)

Ces dépenses sont principalement constituées par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR = 195 274 €) et les Attributions de Compensation (AC) versées aux communes (971 377,08 €).

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 39 472,57 € (- 11,90 % par rapport au CA 2020)

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts. Ce poste baisse automatiquement en raison de l'échéancier des emprunts, mécaniquement et de façon contractuelle, les frais financiers baissent et le remboursement en capital augmente.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 5 845,45 €

Ces dépenses sont constituées par des annulations diverses de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 022 Dépenses imprévues de 0 €

TOTAL DES DEPENSES REELLES 2021 : 8 313 386,67 euros

Chapitre 042 Amortissements et opérations de cessions d'un montant de 399 759,85 €

Chapitre 23 Virement à la section d'investissement pour un montant de 0 €

Article 6521 Subvention d'équilibre au budget ZAE de 0 €

Soit un TOTAL des dépenses de Fonctionnement 2021 de 8 713 146,52 euros (=8 313 386,67 € + 399 759,85 €)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

LES RECETTES

RECETTES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
70 Produit des services du domaine	836 554,48 €	868 899,71 €	822 713,67 €	755 124,00 €	846 858,12 €
73 Impôts et taxes	5 405 436,07 €	5 380 388,41 €	5 427 212,78 €	5 388 577,00 €	5 340 211,33 €
74 Dotations et participations	2 203 998,41 €	2 142 108,08 €	2 320 954,36 €	2 273 754,00 €	2 481 737,12 €
75 Autres produits gestion courante	46 916,21 €	50 306,91 €	51 079,82 €	94 994,00 €	141 468,15 €
77 Produits exceptionnels	92 883,35 €	98 419,11 €	108 269,73 €	68 067,32 €	80 014,87 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	3 987,00 €	13 810,12 €	7 993,74 €	73 056,00 €	73 056,14 €
O13 Atténuation de charges	247 472,53 €	223 951,79 €	206 124,98 €	266 000,00 €	301 356,94 €
TOTAL RECETTES REELLES	8 837 248,05 €	8 777 884,13 €	8 944 349,08 €	8 919 572,32 €	9 264 703,33 €
O42 -777 quote part des subventions transférées-cessions	115 704,59 €	117 394,05 €	121 471,58 €	109 671,00 €	109 929,75 €
Excédent : 002	2 362 589,89 €	2 059 042,17 €	2 757 076,88 €	2 832 065,53 €	2 832 065,53 €
TOTAL GENERAL	11 315 542,53 €	10 954 320,35 €	11 822 897,54 €	11 885 544,21 €	12 230 674,61 €

Chapitre 70 Produits des services du domaine d'un montant de 846 858,12 € (+2,93 % par rapport au CA 2020)

Ces recettes sont principalement constituées des recettes des équipements culturels (105 273,31 € au lieu de 220 000 € en année « normale », dont 49 596€ pour le cinéma, 28 492,75€ pour l'école de musique, 16 010,20€ pour le musée de la lutherie et 6 926,40€ pour le musée de la musique mécanique) et des équipements sportifs (77 924,53 € sachant que la nouvelle piscine aurait dû générer à minima 140 000 €), des recettes du service ordures ménagères (redevances et autres produits : 626 437,97 €).

Chapitre 73 Impôts et Taxes d'un montant de 5 340 211,33 € (-1,60 % par rapport au CA 2020)

Ces recettes sont principalement constituées des impôts locaux (2 114 864 €), de la TVA nationale en compensation de la réforme de la TH (Taxe d'Habitation) et de la réduction des impôts de production pour les établissements industriels (840 632 €), de la TEOM = taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1 160 755 €), de la taxe de séjour (18 156,49 €), du FPIC = fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (366 051 €) et de l'AC (attribution de compensation) versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs (838 665,84 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 16 003 € attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs ;
 - + 43 530 € de TASCOT (Taxes sur les surfaces commerciales) ;
 - + 12 111 € d'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) ;
 - + 88 408 € de FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) ;
 - + 6 938 € de TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)
 - + 5 329,81 € de taxe de séjour ;
-
- - 224 675 € du fait des exonérations d'Etat de la CET (Contribution Economique Territoriale) et des taxes foncières et d'habitation).

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations d'un montant de 2 481 737,12 € (+6,93 % par rapport au CA 2020)

Ces recettes sont principalement constituées par la dotation globale de fonctionnement (1 141 560 € en 2021 contre 1 166 610 € en 2020) et autres compensations, subventions et participations diverses.

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- +180 534 € de compensation de l'Etat au titre des exonérations la CET (Contribution Economique Territoriale) et des taxes foncières et d'habitation ;
-
- - 25 080 € de dotation globale de fonctionnement ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante d'un montant de 141 468,15 €

Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants (36 440 €) et par les revenus des locations (10 850,60 €). A noter un versement exceptionnel de 83 297,50 € d'excédent de fonctionnement du budget annexe ZAE.

Chapitre 77 Produits exceptionnels d'un montant de 80 014,87 €

Ces recettes sont principalement constituées par des annulations de mandats sur exercices antérieurs, des produits exceptionnels divers comme des remboursements d'assurances suite à des sinistres...

A noter que ces recettes sont variables d'une année à l'autre, notamment en fonction des cessions de parcelles (pour mémoire 75 344 € en 2020 et 51 476 € en 2021).

Les recettes liées aux cessions sont bien enregistrées au compte 775 mais par un jeu d'écritures d'opérations d'ordres, ces ventes génèrent une recette d'investissement.

Chapitre 78 Reprise sur provisions d'un montant de 73 056,14 €

Ces recettes sont constituées par les reprises sur provisions pour risques et créances douteuses : 70 000 € dans le cadre de la provision constituée par le trop perçu de l'aide TEPVC et 3 056,14 € pour créances douteuses.

Chapitre 013 Atténuations de charges d'un montant de 301 356,94 €

Ces recettes sont principalement constituées par les remboursements des communes des mises à disposition de personnels (secrétaires de mairies, services partagés, etc.), par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents et par les subventions aux emplois aidés.

Ces recettes sont variables d'une année à l'autre.

TOTAL DES RECETTES REELLES 2021 : 9 264 703,33 euros

Soit un excédent prévisionnel des opérations réelles de 951 316,66 euros

(Recettes réelles - dépenses réelles)

Chapitre 042 Amortissements des subventions/cessions d'un montant de 109 929,75 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Soit un déficit des opérations d'ordres de 289 830,10 euros
--

(= 399 759,85 € de dépenses d'ordres – 109 929,75 € de recettes d'ordres)

RESULTAT COMPTABLE 2021 : 661 486,56 euros

(=951 316,66 € d'excédent des opérations réelles – 289 830,10 € de déficit des opérations d'ordres)

RESULTAT DE CLOTURE 2021 de 3 517 528,09 euros

=

Excédent de fonctionnement reporté 2020 (Chapitre 002) de 2 856 041,53 €

+

Résultat comptable 2021 de 661 486,56 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

2. Niveau d'épargne du BUDGET PRINCIPAL

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Epargne de gestion	1 200 736,94 €	1 122 148,75 €	1 042 022,88 €	990 788,57 €
Epargne brute	1 169 180,75 €	1 072 786,10 €	997 217,54 €	951 316,00 €
Epargne nette	881 051,45 €	705 115,15 €	645 256,31 €	672 660,00 €
Epargne nette corrigée	522 320,45 €	705 115,15 €	645 256,31 €	672 660,00 €

- L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

3. La section d'investissement

LES DEPENSES

DEPENSES	BP 2021	REALISES	ENGAGES	TOTAL R+E
16 Emprunts	278 656,00 €	278 189,60 €	0,00 €	278 189,60 €
165-711/712 Dépôts et cautionnement	1 000,00 €	156,40 €	0,00 €	156,40 €
020 dépenses imprévues	30 000,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20-21-23 : DEPENSES INVESTISSEMENT	2 621 797,97 €	708 840,85 €	338 477,27 €	1 047 318,12 €
OP 21- CHARGE PLURIANNUELLE CHAUDIERES	75 310,00 €	57 046,56 €	17 259,54 €	74 306,10 €
OPFI-271-PARTS SOCIALES SEM ENERGIES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OPFI 27632-AVANCE AIDES ENTREPRISES COVID 19	7 700,00 €	0,00 €	7 699,60 €	7 699,60 €
Risque : remboursement trop perçu TEPVC (1328-...)	79 852,00 €	79 851,14 €	0,00 €	79 851,14 €
SUB EQUILIBRE AEROPOLE (27638)	107 165,00 €	56 428,17 €	0,00 €	56 428,17 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 201 481,58 €	1 180 512,72 €	363 436,41 €	1 543 949,13 €
O40 -139... Subvention d'équipement	109 930,36 €	109 929,75 €	0,00 €	109 929,75 €
O41 -OP Patrimoniales-	300 000,00 €	188 201,49 €	0,00 €	188 201,49 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	409 930,36 €	298 131,24 €	0,00 €	298 131,24 €
DEFICIT INV N-1	706 982,87 €	706 982,87 €	0,00 €	706 982,87 €
TOTAL GENERAL	4 318 394,81 €	2 185 626,83 €	363 436,41 €	2 549 063,24 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes d'un montant de 278 189,60 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

Chapitre 020 Dépenses imprévues de 0 €

Chapitres 20-21-23 Dépenses d'investissements par opérations d'un montant de 1 047 318,12 € (dont 338 477,27 € de restes à réaliser)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 4 094,97 € de travaux d'enrochement de la Gitte à Dompaire (opération menée par l'EPTB) ;
- 65 663,86 € d'aides aux particuliers dans le cadre du PIG « habiter mieux » (subventions : CD88 12,38 %, Région 43,56 %, CCMD 44,06 %) ;
- 211 482,74 € pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 31 920 € pour le foot synthétique de Mirecourt, 120 123,24 € pour la rénovation et l'extension des Tennis, 15 713,12 € pour les stades et 38 396,69 € pour la toiture de la salle de Gymnastique, 5 329,69 € pour du matériel divers) ;
- 10 500 € pour l'école d'Oëlleville (plan numérique) ;
- 28 877,05 € d'achat de mobiliers, de logiciels et matériel informatique ;
- 154 708,76 € pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries (dont 1 776 € d'aménagement d'une zone de transit des déchets verts et gravats, 74 044,06 € d'équipements, 95 683,20 € d'achat d'un compacteur et 7 827 € d'aménagement du quai de transit des déchets) ;
- 95 036,78 € pour les travaux sur les équipements culturels (dont 43 646,78 € pour la couveuse et show-room à destination des luthiers, 48 690 € d'étude de programmation des musées et 2 700 € de maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité de l'école de musique) ;
- 72 861,72 € d'équipements culturels (dont 15 166 € d'achat ou de réparation d'instruments, 16 800€ pour le site internet du musée de la Lutherie, 10 912,22 € d'équipements et matériels informatique et 29 983,20 € pour le projet de micro-folie) ;
- 9 479,04 € pour les crèches ;
- 7 996 € pour l'achat de 4 vélos électriques ;
- 7 756,92 € de travaux sur les zones économiques ;
- 61 668,48 € d'aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC (subventions : Etat 35,26 %, Région 25,57 %, CCMD 39,17 %) ;
- 360 € d'aides à l'immobilier d'entreprises.
- 212 780 € de participation à la Région liée à l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire (subventionné à 70% par le CD88 et à 20% par les communes) ;
- 57 965,98 € de fonds de concours pour les projets d'investissements des « petites » communes de la CCMD ;
- 6 719,92 € de petit matériel divers et de communication (signalétique, ...).

Auquel il faut ajouter **74 306,10 €** de charges pluriannuelles pour l'ensemble des installations thermiques de la CCMD (parc des chaudières, etc.) *dont 17 259,54 de restes à réaliser concernant le 4^{ème} trimestre 2021.*

Chapitre 27 Autres immobilisations financières

Ces dépenses sont constituées par un abondement au fonds Résistance de la région (avance remboursables aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire) à hauteur de **7 699,60 €** (report concernant le 2^{ème} acompte) ;

Subvention d'équilibre au budget annexe ZAE (Aéropôle - Ancienne cotonnière 2 à Poussay) **56 428,17 €**

Un reversement de 79 851.14 € envers l'Etat pour le trop perçu de l'aide versée dans le cadre du TEPCV (actions réalisées inférieures au montant de l'acompte versé).

TOTAL DES DEPENSES REELLES 2021 : 1 543 949 ,13 euros
--

Chapitre 040 Subventions d'équipements/cessions d'un montant de 109 929,75 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes de fonctionnement au chapitre 040.

Chapitre 041 Opération patrimoniales d'un montant de 188 201,49 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 298 131,24 €
--

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

**Soit un TOTAL des dépenses d'investissement 2021 de
2 549 063,24 euros**

=

Dépenses réelles de 1 543 949,13 euros (dont 363 436,41 de RAR)

+

Opérations d'ordres de 298 131,24 euros

+

Déficit d'investissement N-1 de 706 982,87 €

LES RECETTES

RECETTES	BP 2021	REALISES	ENGAGES	TOTAL R+E
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	601 123,92 €	601 123,92 €	0,00 €	601 123,92 €
10 FCTVA (10222-01)	233 820,64 €	89 712,92 €	7 297,00 €	97 009,92 €
16-165 Remboursement caution	0,00 €	83,81 €	0,00 €	83,81 €
13-Subventions investissement	1 689 791,68 €	589 495,50 €	246 060,38 €	835 555,88 €
TOTAL RECETTES REELLES	2 491 357,92 €	1 280 416,15 €	253 357,38 €	1 533 773,53 €
O40 - 28 Amortissement des biens/cessions	399 760,68 €	399 759,85 €	0,00 €	399 759,85 €
O41-OP Patrimoniales	300 000,00 €	188 201,49 €	0,00 €	188 201,49 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	699 760,68 €	587 961,34 €	0,00 €	587 961,34 €
EXCEDENT INV N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O21 Virement section Fonc.	1 127 276,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	4 318 394,81 €	1 868 377,49 €	253 357,38 €	2 121 734,87 €

Chapitre 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé d'un montant de 601 123,92 €

Chapitre 10 Dotations et fonds divers d'un montant de 97 009,92 € (dont 7 297 € pour le FCTVA de décembre 2021 reporté)

Ces recettes sont constituées par le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Chapitre 13 Subventions d'investissement d'un montant de 835 555,88 € (dont 246 060,38 € de subventions reportées)

Ces recettes sont principalement constituées par :

- 59 833,40 € de subventions pour les aides aux particuliers dans le cadre du programme d'intérêt général PIG « habiter mieux » ;
- 15 602,40 € de subventions pour les panneaux thématiques pour les sentiers de Harol et Dommartin aux bois ;
- 211 126,95 € de subventions pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 145 126,95 € pour la piscine intercommunale et 66 000 € pour la rénovation et l'extension des Tennis) ;
- 7 095,67 € de subventions pour le plan numérique de l'école d'Oëlleville ;
- 3 941,23 € de remboursements divers pour logiciel d'urbanisme et d'achat de mobilier adapté ;
- 169 153,99 € de subventions pour les travaux sur les équipements culturels (dont 148 153,99 € pour la réalisation d'une couveuse et d'un show-room à destination des luthiers et 21 000 € pour l'étude de programmation des musées) ;
- 11 250 € de subventions pour l'achat et la réparation d'instruments ;
- 20 000 € de subventions pour l'étude du réseau de lecture publique ;
- 9 120 € de subventions pour le projet de micro-folie ;
- 19 283,57 € de subventions pour le mobilier de la micro-crèche de Madegney ;
- 5 300 € de subventions pour l'achat de vélo électriques ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 120 640,38 € de subventions pour les aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC ;
- 183 209 € de subventions pour l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire ;

TOTAL DES RECETTES 2021 : 1 533 773,53 euros

Soit un résultat des opérations réelles de -10 175,60 euros (*recettes réelles - dépenses réelles*)

Chapitre 040 Amortissements des biens et des opérations de cessions de 399 759,85 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales pour un montant de 188 201,49 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépenses d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 587 961,34 euros

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 0 €

**Soit un TOTAL des recettes d'investissement 2021 de
2 121 734,87 euros**

=

Recettes réelles de 1 533 773,53 euros (dont 253 357,38 € de reports)

+

Opérations d'ordres de 587 961,34 euros

4. La dette du BUDGET PRINCIPAL

Emprunt	MONTANT DU PRET	DUREE	PERIODE	Taux	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2022
Achat ECB Poussay	280 000,00 €	12,5 ANS	du 1/4/2012 au 1/7/2024	Euribor 3 mois 1.051%	24 519,01 €	650,19 €	60 733,04 €
Bâtiment OM, crèche Ptits Diabls, FC camping car	1 720 000,00 €	15 ANS	du 1/09/2013 au 1/06/2028	Euribor 3 mois 1.051%	145 015,36 €	5 263,80 €	639 320,55 €
Aire GDV	300 000,00 €	20 ANS	du 25/10/2009 au 25/07/2029	4,39%-TX FIXE	15 000,00 €	5 514,94 €	116 250,00 €
BAT DOMPAIRE	175 625,00 €	20 ANS	du 5/12/2010 au 5/09/2030	2,51%-TX FIXE	8 855,11 €	2 340,81 €	87 707,31 €
PRET COMP. BAT DOMPAIRE	354 775,00 €	20 ANS	du 1/2/2011 au 1/11/2030	3,46%-TX FIXE	17 695,73 €	6 956,55 €	189 949,15 €
PRET PISCINE	1 500 000,00 €	20 ANS	du 31/03/2019 au 31/03/2038	1,44%-TX FIXE	67 104,39 €	19 347,29 €	1 301 546,17 €
TOTAL GENERAL	4 330 400,00 €				278 189,60 €	40 073,58 €	2 395 506,22 €

La capacité de désendettement (=encours de dette / épargne brute) serait de 2,52 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

5. Niveau des taux d'imposition de l'année 2021

- taxe sur le foncier bâti : **3,72 %** ;
- taxe sur le foncier non bâti : **3,84 %** ;
- cotisation foncière des entreprises unique : **28,29 %** (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCMD) ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **13,30 %**. Ce taux ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL.